

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 novembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 octobre, de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-80 ce matin. Il y a plusieurs aspects que je voudrais souligner au cours des dix prochaines minutes. Il y a lieu de rafraîchir la mémoire des députés sur divers engagements pris l'an dernier au cours de la campagne électorale, et de les réexaminer à la lumière du projet de loi C-80.

Il y a quatorze mois à peine, dans le feu d'une campagne électorale fédérale, les conservateurs ont promis, s'ils prenaient le pouvoir, que toute mesure budgétaire qu'ils présenteraient aurait pour effet de donner davantage à ceux dont les besoins sont les plus grands. Voilà le principe qui devait inspirer le gouvernement. Or, les Canadiens ont été en mesure, depuis, d'évaluer l'orientation générale du gouvernement. Tout bien réfléchi, nous sommes pour la plupart à même d'affirmer que le gouvernement conservateur n'a pas tenu parole dans ce cas-ci non plus, et qu'il n'a pas amélioré le sort des défavorisés. Cette mesure en est une bonne illustration.

Ainsi que le soutenait l'Organisation nationale anti-pauvreté lors d'une conférence de presse tenue il y a 10 ou 12 jours, le projet de loi C-80, tendant à augmenter la taxe d'accise et la taxe de vente fédérale, frappera deux fois plus durement les pauvres que les haut salariés. Dans son analyse des conséquences de cette mesure budgétaire, l'organisation signale que la taxe d'accise et la taxe de vente sont, pour cette raison, régressives. Elle demande par conséquent au gouvernement de retirer le projet de loi et de le remplacer par un autre qui soit quelque peu progressif.

L'opposition ne s'étonne pas que le gouvernement ait encore une fois présenté une mesure régressive. On n'a qu'à se rappeler les effets de la désindexation des exemptions person-

nelles annoncées dans le budget du 23 mai. J'ai dit à maintes reprises que cette initiative à elle seule élargirait, plus que toute autre que le gouvernement puisse proposer, le fossé qui sépare pauvres et riches. Mes récriminations sont cependant tombées dans l'oreille de sourds. Sans égard pour leurs électeurs, les conservateurs de l'arrière-banc sont restés étonnamment muets. Leur silence était néanmoins prévisible pour l'opposition qui, elle, a le devoir de rappeler au gouvernement qu'il fait fausse route.

Le projet de loi C-80, tendant à augmenter la taxe d'accise et la taxe de vente fédérale, est de nature régressive, je le répète. La désindexation des exemptions fiscales personnelles sera pire encore. Quelle sera la portée véritable de cette réorientation de la politique gouvernementale? Je la qualifierai d'épouvantable.

Les organismes sociaux qui conseillent le gouvernement, entre autres le Conseil canadien de développement social et le Conseil canadien du bien-être social, en savent quelque chose. Dans une étude publiée il y a tout juste deux mois, ils révèlent que, entre 1980 et 1984, avant que les conservateurs ne prennent le pouvoir, le fossé s'est creusé entre les nantis et les défavorisés. Peu importe les mesures concernant le supplément de revenu garanti prises entre 1980 et 1984 par le gouvernement précédent, l'écart n'a pas cessé de s'accroître à cause de la récession. Effectivement, le fossé entre riches et pauvres s'est élargi pendant les quatre années en question. Maintenant, en plus de tous les problèmes qui frappent les personnes à faible revenu de notre société, la politique délibérée du gouvernement va encore élargir l'écart.

Les Conseils dont j'ai parlé ont fait des calculs dont les résultats ne sont pas contestés par le gouvernement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ou le ministre des Finances (M. Wilson). Ils montrent que, en raison de la désindexation des exemptions personnelles, une famille qui gagne \$15,000 par année devra payer \$1,879 d'impôts de plus au cours des cinq prochaines années. Une famille dont le revenu est de \$35,000, c'est-à-dire une famille moyenne, paiera \$3,450 de plus pour la même période de cinq ans. Par contre, qu'arrive-t-il à une famille qui gagne \$80,000 par année? Curieusement, elle ne paiera que \$1,612 d'impôts en plus au cours de ces cinq ans. Les Conseils qui représentent les petits et moyens salariés critiquent donc l'orientation politique et sociale du gouvernement, orientation qui ne fera que creuser l'écart entre les nantis et les autres, alors qu'ils ont démontré que ce sont les Canadiens à faible revenu qui ont le plus souffert de la récession des quatre dernières années. Du fait des propositions du gouvernement, ils vont maintenant souffrir doublement au cours des quatre ou cinq prochaines années.